

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2018/02**
Lundi 22 janvier 2018

SOMMAIRE

- | | |
|--|-----|
| ✓ Lettre du 17/01 à la Ministre des Solidarités et de la Santé | p.2 |
| ✓ Communiqué EGATS : Circulaire Colomb du 12/12/17 = Danger social ! | p.3 |
| ✓ Formations CNRACL 2018 | p.4 |



→ Une nouvelle année s'ouvre à nous et elle débute bien, avec **une grande journée nationale de mobilisation dans les EHPAD le 30 janvier.**

→ Nous sommes à l'offensive, et ce n'est qu'un début ! Toujours mobilisé.e.s pour améliorer nos acquis et gagner de nouveaux droits pour les salarié.e.s. Toujours en lutte pour une société de progrès social !

→ En 2018, deux échéances démocratiques aux enjeux majeurs s'ouvrent à nous : le XII^{ème} congrès fédéral qui se tiendra à Montpellier du 28 mai au 1^{er} juin et les élections professionnelles du 6 décembre.

Faisons tou.te.s ensemble, avec nos syndicats, un congrès dynamique et revendicatif au service des salarié.e.s, pour qu'il soit le tremplin d'élections professionnelles gagnantes pour toute la CGT !

Mireille STIVALA,
Secrétaire Générale



N° 2018/02 - 22 janvier 2018

Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : bimensuelle

N° commission paritaire : 0919 5 06 134

ÉDITO



Fédération CGT Santé et Action Sociale

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS & DE LA SANTÉ
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Lettre recommandée avec AR n°1A 142 148 1455 1

*Objet : Rencontre Ministre et Fédération CGT Santé & Action Sociale
du 16/01/18 reportée au 01/02/18*

Montreuil, le 17 janvier 2018

Madame la Ministre,

Pour la quatrième fois, vous reportez la rencontre avec la Fédération CGT Santé & Action Sociale CGT, première organisation syndicale représentative dans la Fonction Publique Hospitalière.

C'est pour nous la première fois qu'un ou une ministre de la Santé nous reçoit si tardivement après sa prise de fonction.

Nous nous permettons de souligner que c'est un très mauvais signe renvoyé aux salarié.e.s que nous représentons : ceux-ci méritent une autre considération dans un contexte où le climat est plus que tendu dans les établissements de Santé et d'Action Sociale, publics comme privés.

Le 1^{er} février 2018, date que vous nous proposez pour une rencontre, coïncide avec la tenue de notre instance nationale "le Comité National Fédéral", qui se réunira à Montreuil les 1^{er} et 2 février prochain, en présence de tous nos dirigeants nationaux et territoriaux.

C'est l'occasion, puisque votre agenda le permet, de vous convier à cette réunion afin de débattre avec vous des politiques menées en matière de santé et de protection sociale. C'est une opportunité pour vous d'échanger avec les élu.es du personnel et d'entendre les propositions revendicatives en matière de conditions de travail des salarié.e.s que nous défendons.

Madame la Ministre, vous avez dit : « dans le contexte actuel, il faut soigner les soignants ». Il y a urgence, au préalable, à "soigner le dialogue social".

Notre engagement reflète notre volonté de tout mettre oeuvre pour contribuer à une société centrée autour du progrès social et humain.

La CGT est porteuse de propositions pour un système de santé et de protection sociale reposant sur des missions de services publics répondant aux exigences : d'accessibilité, de proximité, de gratuité et de qualité de la prise en charge de la population, sur tout le territoire tant dans l'hexagone que dans les départements ultra-marins.

Nous comptons sur votre présence lors de notre instance nationale,

Et, dans l'attente de votre réponse pour organiser au mieux les modalités de votre présence,

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Fédération de la santé et de l'Action Sociale
Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil
Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : sq@sante.cgt.fr



EGATS

ÉGATS

États Généraux Alternatifs du Travail Social



Collectif Avenir Educs

Circulaire Collomb du 12 décembre 2017 sur l'hébergement d'urgence

= Danger pour le travail social !

Suite à la publication de la circulaire du 12 décembre 2017, prévoyant la mise en oeuvre de contrôles, fichages au sein des centres d'hébergement, les organisations syndicales et les collectifs membres des États Généraux Alternatifs du travail Social (EGATS) tiennent à affirmer leur opposition totale à un tel texte qui contrevient aux fondements du travail social : notre éthique, nos valeurs professionnelles où prime pour nous la solidarité, l'égalité et l'émancipation, la protection, l'accueil inconditionnel c'est-à-dire l'accompagnement des publics dans toutes ses dimensions quels que soient par ailleurs leurs statuts et leurs situations.

Ainsi, le Ministre de l'Intérieur a émis une circulaire plus qu'inquiétante, remettant donc en cause les principes d'inconditionnalité de l'accueil, de mise à l'abri, du secret professionnel et de confidentialité.

Ces mesures participent de la tentative de vouloir en finir avec l'action du travail social fondée sur des valeurs humanistes et émancipatrices.

Le droit à l'hébergement pour toutes et tous est mis à mal, car faire valoir ce droit exposera demain un pan entier de la population à des contrôles et expulsions arbitraires du territoire national.

Les travailleurs sociaux sollicités au sein des centres d'hébergement et des services se trouveront ainsi confrontés à un dilemme éthique et professionnel permanent : Faut-il orienter les personnes vers une mise à l'abri si cette orientation peut les conduire à être expulsées ?

Depuis 1945 jamais un gouvernement par son action, n'avait procédé à de telles atteintes aux droits universels des migrants en matière d'accueil d'urgence ! Ce texte par son ampleur et ses conséquences sape les valeurs démocratiques et sociales de notre pays !

Cette logique de contrôle social et d'exclusion dont l'élargissement à été tenté dans d'autres secteurs comme en témoigne la tentative de l'ARS de PACA pour le secteur de la psychiatrie et des soins hospitaliers, préconisant un texte aux mêmes recommandations que la circulaire Collomb mais rapidement retirée.

Dans ce contexte, comment l'ensemble des travailleurs sociaux présents au sein des services concernés pourront-ils continuer d'être des interlocuteurs de confiance pour les personnes accueillies tout en les accompagnant ?

Il est évident que ce texte du ministère de l'intérieur aura (ou a déjà) pour conséquence l'augmentation de personnes en errance et en précarité, fuyant les services sensés leur apporter secours et soutien.

Pour les organisations syndicales et les collectifs membres des EGATS, tout comme les associations de solidarité, l'ensemble des travailleurs sociaux et étudiants en travail social, la justice sociale passe aussi par le retrait immédiat de la circulaire Collomb !



Formations CNRACL 2018

La CNRACL (*Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales*) propose des formations pour les agents titulaires de la Fonction Publique Hospitalière.

Ce sont des formations purement techniques, réalisées par des formatrices ou formateurs de la Caisse des dépôts. Elles sont ouvertes aux militantes et militants des différentes organisations syndicales de la Fonction Publique. Il est nécessaire de compléter cette formation par des initiatives CGT proposées par l'interpro ou les organisations de notre Fédération.

La CNRACL prend en charge les frais de formation (transport, hébergement, restauration).

1. Les stagiaires s'engagent à l'action revendicative retraite, dans leur syndicat, USD, région ou UD... et à informer les agents fonctionnaires pour mieux connaître leurs droits, montrer les convergences d'intérêts entre salarié-e-s et retraité-e-s et la nécessité de rester syndiqué-e-s à la retraite ou de se syndiquer.
2. Les inscriptions aux formations doivent se faire obligatoirement en accord avec la **Coordination Régionale Santé Action Sociale et l'USD** (cachets obligatoires) **qui devront faire une pré-sélection**. La pré-inscription sera confirmée ultérieurement par la Fédération. **LE NOMBRE DE PLACES ÉTANT LIMITÉ À 5 PAR SESSION, LES CANDIDAT-E-S RETENU-E-S S'ENGAGENT À FAIRE LA FORMATION, sauf cas de force majeure.** Les désistements tardifs empêchent de nombreux camarades de suivre la formation.

soit 1 ou 2 camarades par USD et issu-e-s de différents établissements, toutes sessions confondues.

FORMATION « RÉGLEMENTATION » À BORDEAUX

Cette formation de 4 jours, sur la réglementation retraite, s'adresse en priorité aux militant-e-s en activité, ou retraité-e-s, sensibilisé-e-s sur les problèmes de protection sociale et de retraite, ayant de préférence suivi un stage syndical.

Les différentes dates proposées pour 2018 :

- du 19 au 22 mars
- du 14 au 17 mai
- du 4 au 7 juin
- du 24 au 27 septembre
- du 8 au 12 octobre
- du 12 au 15 novembre

FORMATION « COMMISSION DE RÉFORME »

Cette formation de 2 jours s'adresse, en priorité, aux militant-e-s élu-e-s en CAP qui siègent en commission de réforme, ou à des camarades qui assurent la formation pour ces commissions. **IL SERA DONNÉ PRIORITÉ AUX CAMARADES ISSU.E.S DES RÉGIONS DANS LESQUELLES SE TIENNENT CHACUNE DES SESSIONS.**

Les différentes dates proposées pour 2018 :

- Paris 14 et 15 mars
- Amiens 27 et 28 mars
- Strasbourg 29 et 30 mai
- Lyon 18 et 19 septembre
- Bordeaux 3 et 4 octobre
- Marseille 17 et 18 octobre

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION AUX FORMATIONS CNRACL 2018

Formation "Règlementation" en 2018 à Bordeaux

- du 19 au 22 mars
- du 14 au 17 mai
- du 4 au 7 juin
- du 24 au 27 septembre
- du 8 au 12 octobre
- du 12 au 15 novembre

Formation "Commission de réforme" en 2018

- Paris 14 et 15 mars
- Amiens 27 et 28 mars
- Strasbourg 29 et 30 mai
- Lyon 18 et 19 septembre
- Bordeaux 3 et 4 octobre
- Marseille 17 et 18 octobre

Coordonnées du responsable de la Région (*nom/téléphone/mail*) :

Coordonnées du responsable de l'USD (*nom/téléphone/mail*) :

Nom du stagiaire : Prénom :

Date de naissance: Grade : En activité retraité-e

Responsabilités syndicales en lien avec la demande (commission de réforme, CAPD, L...) :

Adresse personnelle (*merci d'écrire lisiblement*) :

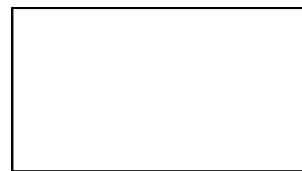
Tél. Fax : E-mail :

Coordonnées du syndicat (*nom/téléphone/mail*) :

Cachet Région pour validation



Cachet USD pour validation



A retourner à : Formation syndicale . Fédération CGT Santé Action Sociale .
Case 538 . 93515 Montreuil CEDEX
Fax : 01.55.82.87.76 . E-mail : laformationsyndicale@sante.cgt.fr